

11ème Edition des Journées Nationales des Technologies de l'Information et de la Communication

Une quarantaine d'entreprises françaises dont la moitié est arrivée de la métropole prennent part aux Journées nationales des technologies de l'information et de la communication ouvertes ce mardi 1er juin au Palais de la culture de Treichville. Une forte participation de la France qui, en répondant favorablement à la demande de l'Unetel (Union nationale des entreprises de télécommunication), organisatrice du salon qui fait d'elle le pays à l'honneur, a voulu montrer l'excellence de ses relations avec la Côte d'Ivoire, a indiqué Jean Marc Simon, ambassadeur de la France en Côte d'Ivoire.



Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'ouverture des Jntic, il a rappelé des chiffres importants qui démontrent le poids des entreprises françaises dans l'économie ivoirienne : 1300 milliards de francs Cfa investis dans le secteur des Tics par les entreprises françaises en 10 ans, dont la moitié dans les trois dernières années ; 600 entreprises françaises représentant le 1/3 du Pib exercent en Côte d'Ivoire. Au total, dira-t-il, la France à travers ses entreprises, est bien présente dans le développement des Tic en Côte d'Ivoire. Un développement qui reste encore inaccessible à une frange de la population ivoirienne, a indiqué Houga-Bi Gohorey Jacques, ministre des Tic.

Rappelant que nul ne peut envisager sa vie sans les Tic aujourd'hui, il a souhaité son appropriation sans altérer l'environnement de notre vie. Aussi a-t-il énuméré un ensemble de dispositions que le gouvernement entend mettre en place. Il s'agit, entre autres, d'un nouveau code des télécoms, de l'identification des abonnés à la téléphonie mobile, l'introduction des tics dans les programmes scolaires et la restructuration de la Poste en Côte d'Ivoire. Le représentant du Chef de l'Etat, Laurent Gbagbo, Kragbé Gadou, est revenu sur la nécessité d'étendre le développement des tics à toutes les régions du pays. Il a exhorté les opérateurs du secteur à faire des efforts pour fournir aux usagers des services de qualité. Ceux-ci, par la voie de leur président Loukou Kouadio Michel, ont plaidé pour un «véritable plan d'action pour le développement d'une économie numérique».

Ce qui passe, selon lui, par la création d'un cadre réglementaire adapté aux nouveaux enjeux sectoriels. «Il nous faut un code des télécommunications ; il nous le faut dès à présent ce code, monsieur le président», a-t-il plaidé. La réglementation et la sécurité dans le secteur sont d'autant importantes que les plénières qui ont précédé l'ouverture officielle de ces journées qui vont courir du 1er au 4 juin, ont été l'occasion pour le directeur général de l'Atci (Agence des télécommunications de Côte d'Ivoire), Kla Sylvanus, de faire une révélation de taille : plusieurs sites internet appartenant à l'Etat et à d'importantes sociétés sont mal construits et peuvent être la proie facile des pirates informatiques.

Devant l'auditoire, Kla Sylvanus a démontré comment les failles contenues dans les programmations des sites internet de la Présidence de la République, du Trésor Public, du ministère des

Infrastructures économiques, ainsi que le défaut de précautions élémentaires au niveau du site de Versus Bank, ou Oribat, les exposent aux assauts du premier pirate informatique. Ce constat a été possible grâce aux travaux du Centre de surveillance et de traitement des incidents informatiques (Ci-Cert) mis en place par l'Atci dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité. Cette mesure était devenue nécessaire en raison de la montée de la cybercriminalité en Côte d'Ivoire, notamment la cyber-escroquerie.

En effet, de juillet à décembre 2009, ce sont 950 dénonciations qui ont été enregistrées. Lesquelles ont conduit à 76 interpellations et 37 condamnations à des peines d'emprisonnement ferme. Les Ivoiriens sont les plus nombreux soit, 62,2% des personnes appréhendées. Aussi a-t-il indiqué que si les Tic offrent, aujourd'hui, un panel de possibilités destinées à améliorer la vie en ville, notamment la télémédecine qui a fait l'objet d'une communication du Pr Ahua, cela ne saurait se réaliser sans que soit pris en compte le volet sécuritaire des Tic.